

COMPTE RENDU

COMMISSION CVEC DU 24/09/2021

Dernière mise à jour du document : 13/10/21

Rédaction : V. Janvier

Approbation/Validation : H. Bouraïma-Lelong

Diffusion restreinte aux membres de la commission : 13/10/21

PARTICIPANTS		
Représentants des instances (15) (votent) :		
Sandy Campart	Vice-président du conseil d'administration	x
Hélène Bouraïma-Lelong	Vice-présidente de la CFVU	x
Elsa Jaubert	Vice-présidente de la CFVU	x
Anaëlle Villette	Vice-présidente étudiante du conseil académique	x
Théo Lesenechal	Vice-président étudiant du conseil d'administration	
Philippe Chanial	Représentant élu par la CFVU parmi les représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs et parmi les représentants des personnels BIATSS	
Mathilde Lechevrel	Représentante élue par la CFVU parmi les représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs et parmi les représentants des personnels BIATSS	
Marie-Emmanuel Briquet	Représentante élue par la CFVU parmi les représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs et parmi les représentants des personnels BIATSS	x
Aurélie Malzert-Fréon	Représentante élue par le conseil d'administration parmi les représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs et parmi les représentants des personnels BIATSS	
Sophie Mallet	Représentante élue par le conseil d'administration parmi les représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs et parmi les représentants des personnels BIATSS	x
Louis-Amand Davaine	Représentant des étudiants élus par la CFVU	
Justine Rauld	Représentante des étudiants élus par la CFVU	
Maxence Lelong	Représentant des étudiants élus par la CFVU	
Manon Faucon	Représentante des étudiants élus par le conseil d'administration	
Vincent Gérard	Représentant des étudiants élus par le conseil d'administration	
Personnes qualifiées (ne prennent pas part aux votes) :		
Géraldine Bodet	Directrice générale des services	
Alain Prod'homme	Directeur général des services adjoint	
Thierry Machefert	Vice-président en charge de la culture	x
Françoise Bastié	Vice-présidente en charge de la formation continue et de l'apprentissage	
Bruno Jumel	Directeur des Financières et du Budget	x
Franz Vincent	Directeur des Etudes et de la Vie étudiante	
Xavier Le Coutour	Directeur du SUMPPS	
Olivier Thenaisy	Directeur du SUAPS	x
Hervé Tencé	Directeur de la MDE	x
Invité(s) (ne prennent pas part aux votes) :		
Virginie Catherine	Directrice du CROUS Normandie	

François Caumont	Directeur du Patrimoine et de la Logistique	
Véronique Guyot	Directrice adjointe du Patrimoine et de la Logistique	
Linda Ortholan	Directrice de la communication	
Valérie Janvier	Assistante de direction (vice-présidence)	x

ORDRE DU JOUR

- Appel à projet 2021-2022
- Point budgétaire
- Projet Hackathon
- Questions diverses

Ouverture de la séance par H. Bouraïma-Lelong et présentation des points à l'ordre du jour (cf. Diaporama)

- **APPEL A PROJET (AAP) 2021-2022** : cf. documents

Projets traités au fil de l'eau :

Il faudra une pré-instruction avant l'instruction pour permettre une expertise avec les services « experts » pour ensuite finaliser le projet dont le budget. Il faut un montant connu pour respecter les règles d'achat public (attention au montant des marchés publics).

Il est aussi nécessaire d'avoir une attention particulière aux besoins de certains projets qui peuvent évoluer au fur et à mesure de la réalisation du projet.

Il faut être vigilant sur certains projets qui peuvent aussi être repris par d'autres et s'étendre.

Accord sur le principe de traiter les projets déposés au fil de l'eau.

Communication des projets financés :

Les projets réalisés seront identifiés par un logo, un sticker ou une plaque sur la réalisation en soi (exemple : plaque ou sticker sur les bancs installés dans les couloirs de circulation).

Equilibre entre les différentes actions financées :

Ponts de vigilance à avoir :

- Sur les demandes importantes
- Sur une éventuelle course aux dépôts de projet
- Sur l'équilibre entre actions récurrentes (exemples : subvention au C.O.U.R., subvention à l'A.S.U.C..., etc.) et actions de grande envergure.

Il faudrait peut-être une enveloppe spécifique à cet AAP.

Pour les projets d'envergure, il faudrait se projeter sur n et n+1, et pour l'AAP, faire au fil de l'eau sur des opérations de plus petite envergure avec la possibilité d'être sur n+1 sur de l'installation de salle par exemple.

Diffusion de l'AAP :

- Aux composantes
- Par les différents médias de l'université
- Aux écoles qui payent la CVEC (IFSI...), par exemple, l'IFSI de Falaise a déposé un projet de vacances de sophrologue, dépôt à la CVEC du CROUS qui l'a renvoyé à l'université.

CVEC CROUS ou CVEC Unicaen :

Il faudrait savoir si certains projets relèvent d'un financement CVEC de l'université ou du CROUS ou d'un co-financement (exemple : financement de la distribution gratuite de protections périodiques par le collectif « Sangsationnel » et/ou le CROUS).

Une liste des projets faits avec des écoles au CROUS sera demandée.

Cohérence des mêmes demandes sur différents endroits :

Exemples : bancs (DPL), projets culturels (SCD)

Le paragraphe « A noter : en fonction de la nature du projet, notamment les projets immobiliers, une étude de faisabilité sera réalisée par les services compétents (DPL, SUAPS, SUMPPS). Dans ce cas, si cela conduit à une modification significative du budget initial, le projet sera de nouveau évalué en commission. La notification aux porteurs de projet sera faite à l'issue de la commission ou de l'étude de faisabilité. » donnera de la cohérence et un chiffrage des projets.

Bilan des réalisations :

Un bilan des grandes réalisations serait nécessaire ainsi qu'un accompagnement des projets pour avoir un chiffrage dès le départ.

Il faudra faire un point lors d'un prochain conseil des directeurs de composante.

- **POINT BUDGETAIRE :** cf. Diaporama

15/12/21 : versement du complément (500 000 à 600 000 €).

Il reste des dépenses pour le centre de santé mais qui ne sont pas encore définies (exemple : premier équipement).

Certains financements attendus n'ont pas été reçus (recherche d'autres subventions avec le Conseil Régional, le Conseil départemental du Calvados...).

Une réflexion aura lieu sur les infrastructures culturelles et sportives des sites distants.

- **PROJET HACKATHON :** cf. Diaporama

- Organisation conjointe avec l'antenne caennaise de l'IEP de Rennes.
- Objectifs :
 - Faire travailler sur un weekend des étudiants sur le thème « imaginer les campus de demain » les 19, 20 et 21/11/21.
 - Faire travailler ensemble des étudiants de master provenant de formations différentes pour apporter des cultures différentes.
- Travail avec 2 responsables (Sciences Po et Unicaen) et 80 étudiants (40 de Sciences Po et 40 de l'université). 7 étudiants par groupe de recherche de projet.
- Enveloppe gagnante : montant à déterminer.
- Critères de sélection :
 - Projet applicable sur différents campus
 - Montant de réalisation du projet dans l'enveloppe.
 - Projet d'un prototype qui serait duplicable sur d'autres campus
 - Financement du début d'un projet qui pourra monter en puissance
 - Financement d'une expérimentation
 - L'enveloppe sera un critère qui déterminera les projets.
- Le jury de sélection n'est pas encore complètement défini (des personnes de l'IEP, de l'université, un représentant de la commission CVEC, une personne représentative du monde associatif, Joel Bruneau...).

Il est aujourd'hui proposé aux membres de la commission de prendre le montant de cette enveloppe gagnante sur les fonds CVEC de l'université et de déterminer le montant de cette enveloppe. Il est également demandé que les frais d'organisation liés à la manifestation (restauration, matériel...) soient pris en charge par les fonds CVEC.

Remarques des membres de la commission :

- La réalisation d'un projet pour un campus de demain peut être très élevé, le projet reste très flou.
- Il pourrait peut-être être proposé la maquettisation du projet à financer plutôt que le financement de sa réalisation car les chiffres peuvent être très élevés.
- Il faut savoir jusqu'où va le projet d'études.
- Il faudrait plus définir les attentes des projets et critères pour pouvoir définir le montant de l'accompagnement.
- Le mécénat peut orienter les projets des étudiants.
- Une enveloppe donne un cadre. S'il n'y a pas de cadre, les projets ne pourront pas être comparés car trop disparates.
- Prix de consolation aux perdants : dans le même thème que le prix gagnant ou pas de lots de consolation mais des goodies pour tout le monde sous forme de « welcome pack ».

Rappels :

- Dépenses obligatoires (réglementaires CVEC) : SUMMPS (12 %), FSDIE (30 %), SUAPS, CULTURE.

Votes des membres de la commission sur le projet Hackathon :

- Vote pour une enveloppe de 10 000 € comme prix gagnant : accepté à l'unanimité.
- Vote du financement des frais liés à l'organisation de la manifestation : accepté à l'unanimité.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

Demande de financement de vacations de psychologues jusqu'au 31/12/21 des sites distants (Cherbourg, Saint-Lô et Alençon) :

Vote de ce financement : accepté à l'unanimité.

Il est proposé aux membres de la commission le financement de la formation aux 1^{ers} secours pour la rendre gratuite aux étudiants ou gratuite pour les responsables d'association étudiante dans un 1^{er} temps.

Le SUAPS organise avec les pompiers cette formation qui est gratuite avec 40 € du dispositif « Atouts Normandie ».

Il est rappelé que la formation de l'ARS de formateurs pour les 1^{ers} secours en santé mentale dont les formateurs « formés » doivent former d'autres personnes.

Clôture de la réunion à 18h.

Prochaine commission le 10/11/2021 à 14h.

Documents présentés :

- Diaporama de présentation,
- Présentation et dossier type pour l'appel à projet.